



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de la région Grand Est a le plaisir de vous proposer une sortie, au parc animalier de Sainte-Croix à Rhodes,

Les samedi 12 et 19 septembre 2020

Ouverture du parc de 10h00 à 18h00



Modalités et tarifs Parc Animalier de Sainte Croix :

Cette sortie est réservée aux agents de la fonction publique d'Etat, actifs ou retraités, et à leur conjoint-e, à leur(s) enfants, étudiant(s), à charge.

La participation demandée est fixée à **13,50 €** par personne en tarif unique.

Pour des raisons de statistiques, il conviendra de préciser les noms et prénoms des accompagnants et l'âge des enfants.

Ce prix comprend le billet d'entrée et un coupon repas d'une valeur de 10 €.

Pour les enfants de moins de 3 ans, l'entrée est gratuite et ne comprend pas de coupon repas.

Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes du 01 juillet au 24 juillet 2020 inclus.

Vous devrez préciser le choix de votre date lors de votre inscription sur notre site internet uniquement : <http://www.srias-grandest.fr/>

Les inscriptions incomplètes ou mal renseignées ne seront pas prises en compte.

Si les capacités sont dépassées, la deuxième date pourra vous être proposée sous réserve de disponibilité.

Pour celles et ceux qui s'inscrivent pour l'une des sorties programmées, vous serez informés des suites données par retour de mail au plus tard avant le 07 août 2020.

Une fois votre inscription validée par nos services, nous vous demanderons de bien vouloir nous retourner un chèque, **à l'ordre du parc de sainte croix**, du montant du nombre de participants (13,50 x le nombre de participants payants), à une adresse qui vous sera communiquée.

Votre paiement devra nous parvenir à une date qui sera annoncée dans le mail.

Dès lors que vous aurez envoyé votre chèque, il n'y aura aucune possibilité de remboursement.

Les billets seront distribués sur place par les membres de la SRIAS le jour de l'action.

Critères de sélection

Le nombre de participants est limité à 500 places. Si le nombre de demandes est supérieur au nombre de billets, les critères de sélection appliqués seront :

- 1) Inscription complète dans les délais
- 2) Priorité aux agents n'ayant pas participé à une sortie familiale, organisée par la SRIAS, en 2019
- 3) Répartition départementale et ministérielle
- 4) Quotient familial

www.srias-grandest.fr

